

BULLETIN RÉGIONAL DE LA SANTÉ DE L'ABEILLE

AUVERGNE RHONE-ALPES

N°5 – MAI 2023



SOMMAIRE

1. Bilan mensuel de l'OMAA :
 - autres troubles (3V)
 - dangers sanitaires de première catégorie (DS1) - maladies réglementées
 - mortalités massives aigües (MMA)
2. Frelon asiatique
3. Actualités du mois :
 - Note nationale BSV
 - Rencontres sanitaires apicoles
 - ENMHA : dernier appel

Dans la lignée de mars, la météo de début avril a freiné le démarrage des colonies.

Depuis la mi-avril, on observe un peu partout dans la région, de belles rentrées de nectar et pollen qui ont bien stimulé les colonies.

Cette période de l'année est caractérisée par des miellées liées à des productions agricoles (colza, arboriculture...) et les premières transhumances pour lesquelles il convient d'être vigilant.

Les besoins en cire sont importants (nouveaux essaims et renouvellement des cadres). Une vigilance doit être apportée sur la provenance de ces cires gaufrées et il est recommandé de suivre leur acceptation par la colonie et de signaler toute anomalie. Un focus sera dédié à ce point le mois prochain.

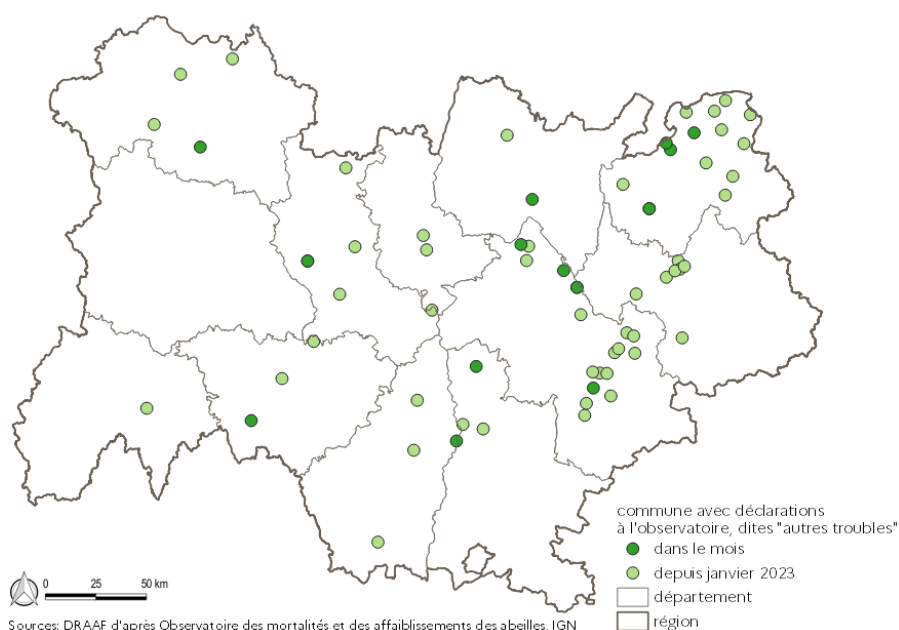




Bulletin général mensuel des déclarations à l'OMAA

Le Guichet unique

Le guichet unique a enregistré 23 déclarations au mois d'avril 2023, en diminution par rapport à avril 2022. 6 déclarations sont orientées vers des suspicions de MMA, 3 orientées DS1 et le reste (14) a été orienté dans la voie « autres troubles ».



Voie autres troubles

5 déclarations orientées « autres troubles » ont été suivies d'une investigation.

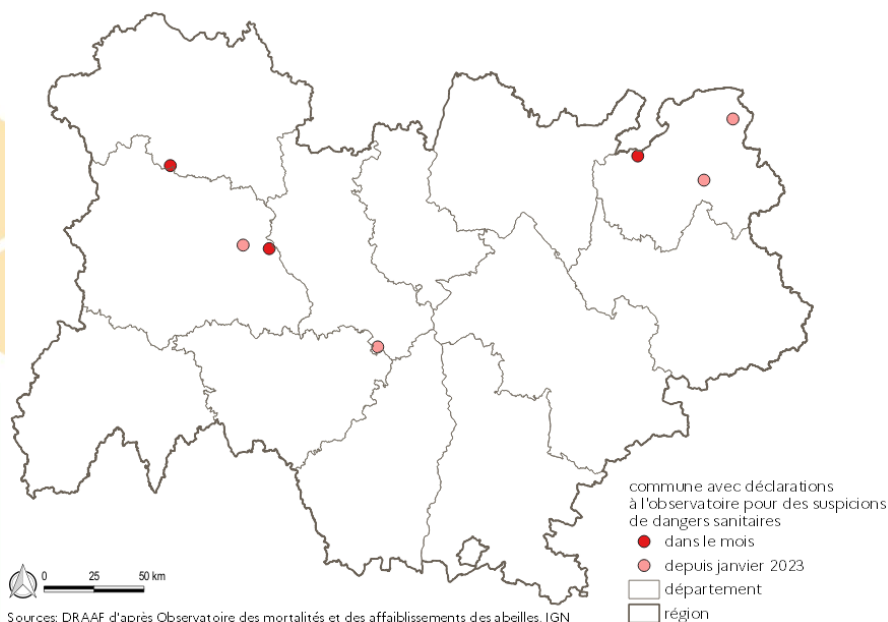
2 déclarations sont des cas de varroose, 1 cas « multifactoriel » (Loque européenne, cofacteurs zootechniques +/- exposition à des toxiques qui n'a pu être confirmée du fait du délai de déclaration). 2 investigations sont encore en cours.

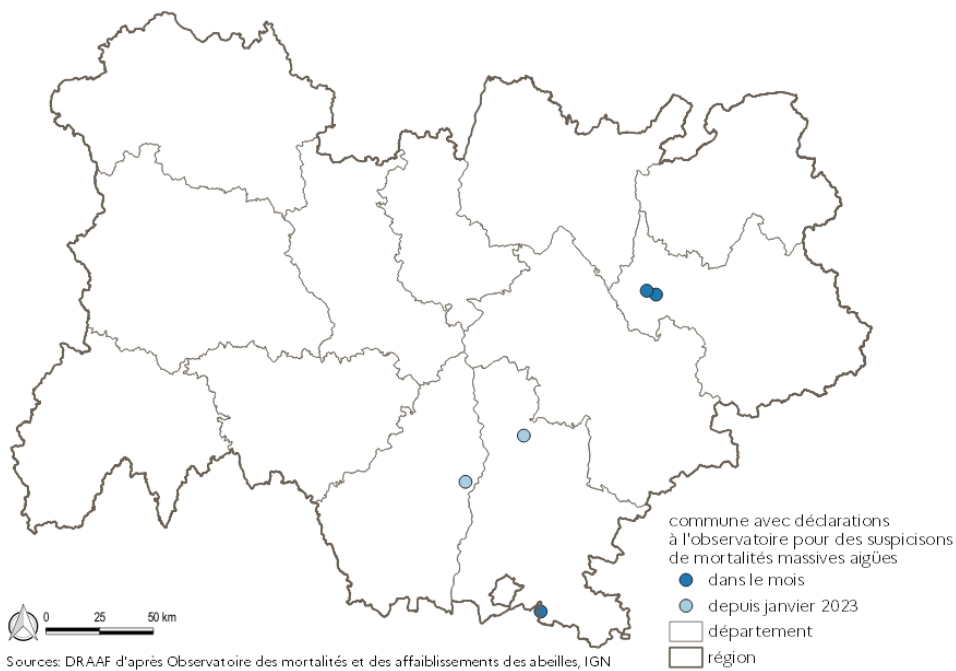
Pour les 9 déclarations qui n'ont pas fait l'objet de visite, l'hypothèse principale est encore varroa, et aussi frelon asiatique en fin de saison et du CBPV sans pouvoir être investiguées (nettoyage du rucher ou résolution des signes cliniques).

Dangers sanitaires de catégorie 1 maladies réglementées

Trois déclarations OMAA orientées DS1 en avril. Un nouveau foyer de loque A. a été confirmé en Haute Savoie et un autre dans le Puy de Dôme.

Avant toute **transhumance**, pensez à consulter la carte régionale des zones soumises à police sanitaire, <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/loque-americaine-r1093.html> et n'hésitez pas à contacter les DDecPP pour tous renseignements complémentaires.





Mortalités massives aiguës (MMA)

En fin de mois d'avril, 6 déclarations ont été orientées en voie MMA dont 4 ont été qualifiées de « cas groupés » en Savoie. Les visites de rucher ont été réalisées dans des délais très courts et les enquêtes environnementales et agricoles sont en cours (prélèvements de végétaux et contrôles officiels des exploitations).

A noter, qu'à la demande de l'apiculteur, une déclaration de suspicion de MMA n'a malheureusement pas été suivie d'investigations.



Frelons Asiatiques

Signalez en Auvergne Rhône-Alpes

www.frelonsasiatiques.fr



Point de situation « Frelons asiatiques » : Données FRGDS AuRA

Pour ce mois d'avril, la plateforme www.frelonsasiatiques.fr a enregistré 92 nouveaux signalements de nids, soit un total de 316 nids de 2022 découverts en 2023.

Ils correspondent pour l'essentiel à des nids secondaires de 2022 non détruits et découverts tardivement.

Cependant, les premiers nids primaires (une dizaine) ont été enregistrés ce mois-ci dans différents départements (Ain, Drôme, Isère, Rhône). Il s'agit de nids de petite taille, de 5 à 10 voire 15 cm de diamètre, édifiés par les fondatrices émergentes en sortie d'hivernage. Ce phénomène est à mettre en corrélation avec la présence de nombreux individus de FA signalés à la plateforme (env. 140) et les nombreuses prises dans les pièges de l'expérimentation de piégeage de printemps.

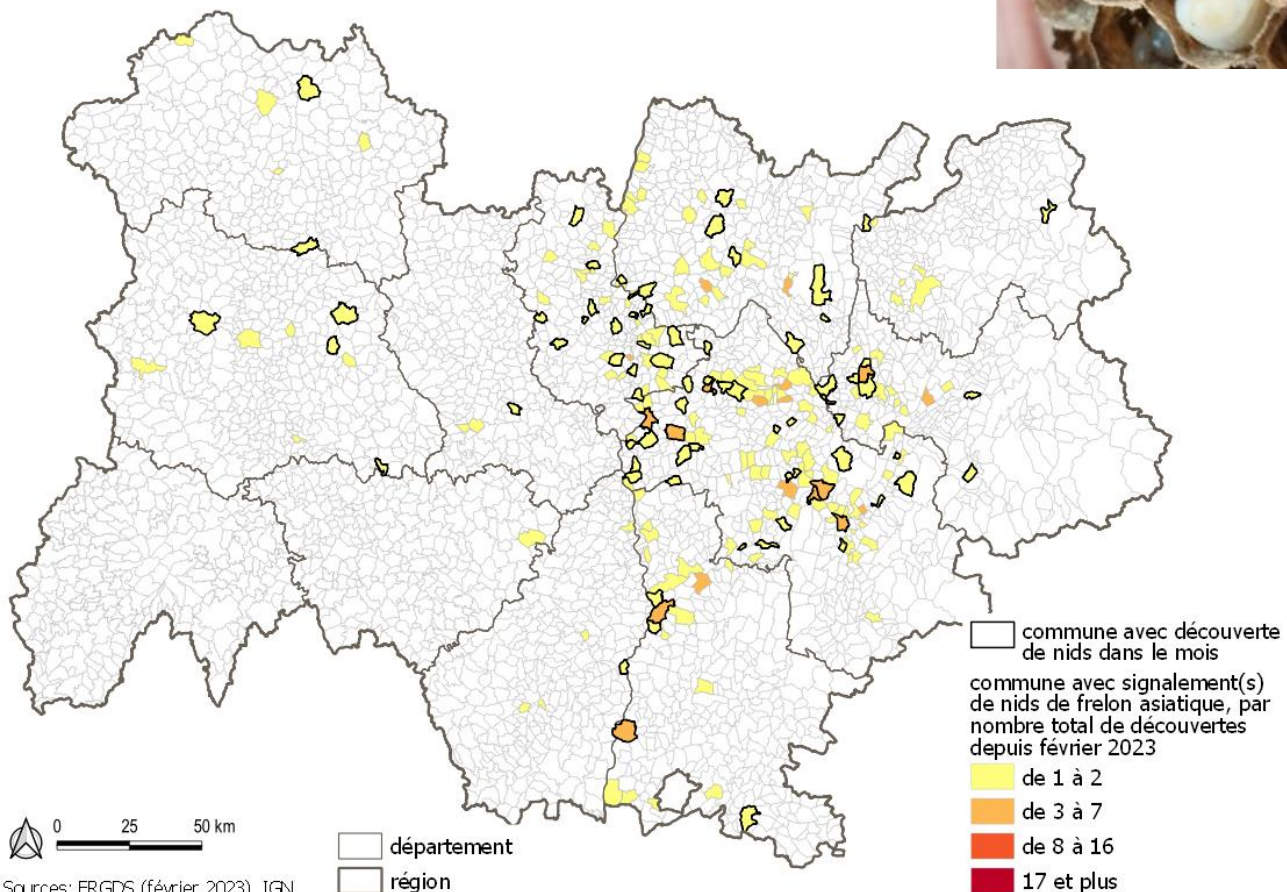


Fondatrice construisant son nid primaire
Source Plateforme www.frelonsasiatiques.fr



Galette de couvain du nid primaire, 1er élevage d'ouvrières. Source Plateforme www.frelonsasiatiques.fr

Nombre communal de nids déclarés et confirmés par la FRGDS AuRA de février 2023 à avril 2023



Actualités



A lire : note nationale « Abeilles – pollinisateurs » du bulletin de santé du végétal (BSV)

Cette note vise à accompagner la démarche agroécologique portée par le BSV. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques.

Vous pouvez la consulter ici : https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/note_nationale_a_beille_reglementation_version_consolidee_04-2023-2.pdf

Rencontres sanitaires apicoles

Les Rencontres sanitaires apicoles 2023 ont commencé au mois de mars avec un webinar sur le Varroa : « comment faire baisser la pression en saison ? ». Vous pouvez le retrouver en replay : [FRGDS AURA - YouTube](https://www.youtube.com/watch?v=FRGDS_AURA)

Le prochain webinar aura lieu le 25 mai sur le thème du varroa « Comment traiter mes colonies hors couvain l'été sans engager ? »

- Varroa : comment traiter mes colonies hors couvain l'été sans engager ?
https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_NsG9NyblSRuM0osIHBu7Iw
- Frelon asiatique : prédation sur mes ruches, que faire ?
https://us06web.zoom.us/webinar/register/WN_8FpKVassQOKuWZ3kU0iqXQ

Et Save the date !

La journée en présentiel aura lieu le jeudi 30 novembre à Montbrison (42) : détails et programme à suivre.

4^{ème} EDITION
RENCONTRES SANITAIRES APICOLES AUVERGNE RHONE-ALPES 2023
LA SANTÉ DE L'ABEILLE en
3 RENDEZ-VOUS EN LIGNE
WEBINAIRE 8h30 - 10h Accessible à tous !
30/03 Varroa : Que faire en saison pour faire baisser la pression ?
25/05 Varroa : Comment traiter mes colonies hors couvain l'été sans engager ?
29/06 Frelon asiatique : Prédation sur mes ruches, que faire ?
1 RENDEZ-VOUS EN PRÉSENTIEL
Fin Novembre
INFORMATIONS : www.frgdsauvergne.fr | rubrique Agriculture | en Flashmob ce QR-Code
DEMANDE DE RENDEZ-VOUS : rencontresanitairesapicoles@gmail.com

Mortalité des colonies d'abeilles durant l'hiver 2022-2023
Lancement de l'enquête nationale (EMMHA) auprès des apiculteurs ce printemps

Pour la sixième année consécutive, "l'enquête nationale" sur les mortalités hivernales est renouvelée pour estimer les pertes de colonies d'abeilles telles qu'observées par les apiculteurs en sortie d'hiver 2022-2023.

Pourquoi ?
• pour estimer sur l'ensemble du territoire le taux de mortalité en sortie d'hiver 2022-2023 tel que déclaré par les apiculteurs et recueillir leurs avis sur cette mortalité.
• pour apprécier l'évolution du taux de mortalité hivernale sur plusieurs années sur l'ensemble du territoire.
• pour communiquer aux partenaires apicoles, des données et/ou éléments de la situation telle que décrite et remettre par les apiculteurs et apporter un appui scientifique et technique aux actions qui seraient mises en place en local.

A qui s'adresse-t-elle ?
A tous les apiculteurs ayant déclaré une ou plusieurs colonies en 2022 et qui ont fourni une adresse de messagerie électronique.

Quand et Comment ?
L'enquête sera accessible en ligne à partir du 15 mai que vous, apiculteurs déclarants de colonies, recevrez par mail début mai. Les données seront recueillies via un questionnaire.

Quelle valorisation des données ?
Les données seront traitées de manière anonyme. De nombreuses enquêtes ont précédentes enquêtes et nous tenons à les remercier. Les résultats de ces enquêtes ont été envoyés directement aux apiculteurs et sont disponibles sur le site de la plateforme EMHA.

N'hésitez pas à répondre à l'enquête, que la mortalité observée dans votre (vos) rucher(s) en sortie d'hiver soit nulle, moyenne ou forte. Les résultats seront d'autant plus significatifs qu'une large population des apiculteurs y aura répondu.

*Depuis 2021, les enquêtes apicoles ADA, ADRA, ADA Grand-Est et GDS4, 12 ont chacune décidé de mutualiser leur enquête locale avec celle-ci, réalisées en 2022 par GDS France.

Enquête nationale des mortalités hivernales : Dernier appel !

Vous avez jusqu'au 15 mai pour répondre à l'enquête via un lien que vous avez reçu par mail.

Il est important de répondre quelque soit le niveau de pertes que vous avez observé sur vos ruchers cet hiver.